

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 10 Décembre 2024 à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine ROY, Présidente. **Date convocation : 04 Décembre 2024. Présents :** BARBIER Daniel, BERNARD Colette, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, COLAS David, DAGUIN Gérard, DUMONT Sylvie, ESCURAT Elisabeth, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, HOURCABIE Guy, LEMOINE Fernand, MONNETTE Jean-Marie, MOREAUX Jacques, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine, **Excusés :** CLAVEL Eric (pouvoir à Forest JY.), FONGARO Laurent, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, JAMET Christine, JOACHIM Mélanie (pouvoir à Rollin P.), LEROY Anne, LOUHET Damien, MARTIN Michel (pouvoir à Roy R.), MOREAU Alain (pouvoir à Moreaux J.), **Absents :** AUGER Catherine, BARBIER Roger, BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina, MAZOIRE Guy, SAURAT Jean-François,
Secrétaire de séance : SIMONNET Pascale En exercice : 44. Présents : 28. Votants : 32

26. SDMA : Tarifs pour la collecte des cartons professionnels des gros producteurs – Rapporteur JM MONNETTE

La CCSN réalise depuis plusieurs années, la collecte des cartons, en porte à porte à titre gracieux. Ce service au fil des ans n'a cessé de grandir et concerne actuellement près de 150 entreprises, sur 15 communes.

Devant l'augmentation des frais de fonctionnement pour notre collectivité (personnel, carburant, renouvellement de matériel...) nous ne sommes plus en mesure d'exécuter cette prestation à titre gracieux pour les **volumes supérieurs à 660 litres par semaine**, cette prestation n'étant pas prise en compte dans le calcul de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères.

Tarif proposé : 0,025 euros par litre.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'approuver** la nouvelle tarification

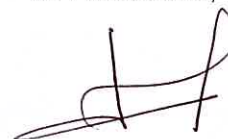
Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Fait à Decize, Le 10 Décembre 2024

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 12/12/2024
Et de la publication le 12/12/2024

La Présidente

La Présidente,



R. ROY